

Les quatre premières raisons pour le vote de la stricte séparation des banques :

1 - D'abord, la réforme bancaire, votée définitivement le 18 juillet dernier, ne sépare pas les métiers de banque, à savoir les banques dites de dépôt (celles s'occupant de l'épargne populaire et du crédit aux ménages, aux entreprises et aux collectivités) d'une part, et les banques dites de marché (celles investissant sur les marchés financiers) d'autre part. L'enjeu est très simple : si les banques qui investissent sur les marchés financiers détiennent aussi l'épargne populaire, une perte sur ces marchés fait peser un risque sur l'épargne. Celle-ci peut donc être utilisée comme otage pour éviter la catastrophe. C'est ainsi que depuis septembre 2008, l'Etat, donc le contribuable, a financé les pertes financières des banques françaises, pour un montant de plus de 400 milliards d'euros. Cette réforme bancaire ne séparant pas ces métiers de banque, ce phénomène perdurera.

2 - De même, en l'absence d'une telle séparation, l'épargne elle-même peut être saisie pour combler les pertes financières. C'est ce qui s'est produit à Chypre en mars 2013. La réforme Moscovici a légalisé cette procédure en France, jusque-là illégale. Le texte de la loi ne précise pas de seuil légal pour cela ; en revanche, la proposition de directive européenne n°280 de M. Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur et aux Services, précise explicitement que les « dépôts bancaires ne seront saisis qu'en dernier ressort » et seulement au-dessus de 100 000 euros (les dépôts en-dessous de 100 000 euros sont garantis par la directive européenne 2009/14/CE).

Notons que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, reprise dans le Préambule de notre Constitution, comprend le droit à la propriété. Cette légalisation du vol des comptes bancaires entre donc en contradiction avec notre Constitution.

Un autre point doit être souligné : combien de PME et de PMI ont sur leur compte en banque plus de 100 000 euros ? A Chypre, de nombreuses PME ont fait faillite suite à la saisie légalisée des dépôts supérieurs à 100 000 euros. Autant de dépenses publiques supplémentaires pour les nouveaux chômeurs, autant d'entrepreneurs motivés, brutalement coupés dans leur élan, blessés et démoralisés.

3 - L'Etat se portant garant des dépôts jusqu'à 100 000 euros, toute banque de marché combinée à une banque de dépôt bénéficie automatiquement de la garantie de l'Etat. Dans ces conditions, les marchés financiers lui prêtent plus facilement et à des taux réduits. La garantie publique des dépôts se transforme ainsi en subvention aux activités de marché. Or ces dernières s'avèrent régulièrement néfastes à l'économie réelle.

Se pose également la question du conflit d'intérêts : celui des clients est souvent relégué après celui de la banque elle-même, comme l'a illustré le cas de Dexia.

En outre, les banques ayant la possibilité d'enregistrer sur les marchés financiers des bénéfices importants et en peu de temps, elles tendent naturellement à privilégier ces investissements, au détriment des prêts à l'économie réelle, qui sont financièrement moins intéressants et sur un temps généralement plus long.

C'est la raison pour laquelle notre économie s'est tant transformée depuis 40 ans. A cette époque, notre économie était *productive* ; elle encourageait le développement de l'emploi *qualifié*, justifiant un salaire relativement élevé (ce qui permettait aux gens de consommer davantage). Un ménage de quatre personnes pouvait vivre du salaire d'un seul de ses membres. Les grands projets étaient de mise : routes, TGV, nucléaire, barrages, mécanisation de l'agriculture, développement du monde rural, spatial, etc. (*)

Peu à peu, l'industrie et plus généralement la production ont été délaissées, au profit d'une économie dite *de services*, incapable par essence :

- a) de générer de la plus-value et donc moins intéressante sur le plan fiscal pour l'Etat (diminution de ses recettes) et les caisses de la Sécurité sociale, avec comme conséquence logique la mise en place progressive d'une politique de triage social ;
- b) d'absorber l'ensemble de la main d'œuvre disponible (chômage) ;
- c) de maintenir dans la population une culture du travail qui soit positive, où l'on est heureux de travailler parce que notre travail est utile à l'essor de la société, en opposition à une vision du travail de plus en plus répandue qui le considère comme un calvaire nécessaire pour gagner sa pitance. Ceci est particulièrement vrai pour les générations qui ont aujourd'hui moins de 40 ans.

4 - La France compte quatre banques dites « systémiques », sur un total de 28 dans le monde. « Systémiques » car leur importance est telle que si l'une d'elles venait à faire faillite, elle entraînerait une réaction en chaîne de faillites dans tout le système financier international. Il y a consensus là-dessus ; c'est même en vertu de ce consensus que des renflouements massifs ont eu lieu dans tous les pays occidentaux.

La séparation nette entre banques de dépôts et de crédit d'une part, et banques de marché d'autre part, est donc le bon sens même.

Dans le contexte de cette séparation stricte, si une banque de marché perd trop, alors elle fait faillite et c'est dommage pour elle. Les banques de dépôts et de crédit n'étant liées en aucune manière à ces banques de marché, les renflouements publics ou la saisie des dépôts des clients par la banque elle-même n'auront plus de raison d'être.

Pour finir, il faut souligner que ces milliards d'euros déboursés par l'Etat depuis 2008 en faveur des banques n'ont fait qu'accentuer la crise : augmentation du déficit public, donc réforme des politiques publiques, qu'il faut entendre comme un abandon par l'Etat des responsabilités qui lui incombent (santé, éducation, infrastructure, recherche, etc.). Par exemple, la réforme territoriale consiste essentiellement pour l'Etat à se défaire de compétences que l'on confie aux collectivités territoriales, sans par ailleurs leur accorder les moyens de les assumer, et à imposer leur adhésion à des communautés de communes pour socialiser et réduire les dépenses budgétaires.

() La pertinence de tel ou tel choix particulier fait à l'époque (si le choix de la mécanisation de l'agriculture ou le choix du nucléaire, par exemple, étaient bons ou mauvais) ne nous intéresse pas ici. Ces exemples sont cités pour montrer que de grandes choses ont alors été réalisées, qui ont considérablement changé le visage de notre pays et élargi le champ des possibles de nos concitoyens. Cette vision ambitieuse nous semble faire cruellement défaut aujourd'hui.*